

NIAMEY

## Réception par le Président de la République du Niger

**C'est dans le cadre du prestigieux palais présidentiel que M. Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger a accueilli les deux délégations de l'UIHJ et de la chambre nationale des huissiers de justice du NIGER en présence de M. ELHADJ ISSA, Garde des Sceaux, ministre de la justice.**

Réception par  
Monsieur  
le Président  
de la République  
du Niger

Reception by  
the Nigerian  
Republic  
president



Le président de la CNHJ du Niger, Me CISSE a brossé au chef de l'Etat un tableau complet de la situation des huissiers de justice de ce pays, insistant sur les difficultés de mise en œuvre de leur activité eu égard à l'étendue du pays et à la particularité de sa population.

L'analyse concernant l'application des textes issus du traité de l'OHADA a donné lieu à un vaste échange de vue avec l'intervention du Garde des Sceaux M. ELHADJ Issa.

Me ISNARD après avoir présenté l'Union Internationale a évoqué l'action de celle-ci dans la sous région continentale en mettant en exergue les efforts déployés en faveur de la

formation des huissiers de justice.

Ainsi a-t-il pu annoncer la création, à l'occasion de ce séminaire de Niamey, de « l'Unité de Formation des Huissiers de Justice Africain » (UFOHJA).

Le président Tandja s'est dit sensible à cette initiative et a félicité le président ISNARD pour les marques d'intérêt porté pour son pays et pour l'Afrique. Un large débat s'est ensuite instauré sur les vertus de la justice, une justice que le président Tandja voudrait voir plus « merveilleuse » et vecteur de « bonheur pour les peuples ».

Les objectifs de meilleur

équilibre -entre un monde hégémonique dicté par l'économie, la finance, les affaires et un univers davantage réceptif aux effets d'identité culturelle, d'équité et de justice-poursuivis par l'Union, ont suscité des propos très flatteurs du président qui s'est, pour la circonstance, livré à un commentaire d'une grande hauteur philosophique sur l'aptitude des juristes à affirmer leur émergence dans ce jeu d'équilibre planétaire.

L'entretien s'est achevé sur des paroles d'encouragement à l'égard de l'action de notre profession et par la remise de la médaille d'or de l'UIHJ au président Tandja.

**NIAMEY**

# Reception by the President of the Republic of Niger

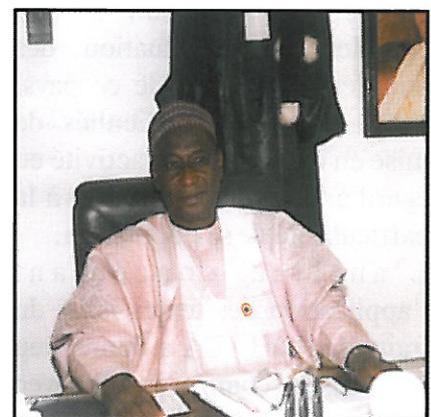
*It was in the setting of the prestigious presidential palace that Mr Mamadou TANDJA, President of the Republic of Niger welcomed the two delegations from the UIHJ and the national chamber of bailiffs of NIGER in the presence of Mr ELHADJ ISSA, Keeper of the Seals and minister of justice.*



The chairman of the CNHJ of Niger, Me CISSE, gave the head of State a complete picture of the situation of bailiffs in the country, emphasising the difficulties of their activity given the extent of the country and the particularity of its population. Analysis of the application of texts resulting from the OHADA treaty gave rise to a broad exchange of views with the intervention of the Keeper of the Seals Mr ELHADJ ISSA. Me ISNARD, after introducing the Union Internationale, discussed its action in the continental sub-region, emphasising the efforts deployed in favour of training bailiffs. Thus he was able to announce

The creation, on the occasion of this seminar in Niamey, of the "Unité de Formation des Huissiers de Justice Africain" [Training Unit for African Bailiffs] (UFOHJA). President TANJA said he was pleased with this initiative and congratulated chairman ISNARD on the interest shown in his country and in Africa. There followed a broad discussion of the virtues of justice, a justice which President TANDJA would like to see more "marvellous" and a vector of "happiness for the people". The objectives of better equilibrium – between a hegemonic world dictated by the economy, finance and business, and a world more receptive to

the effects of cultural identity, equity and justice – pursued by the Union, gave rise to very flattering comments from the President who, for the occasion, delivered himself of some highly philosophical comments on the ability of jurists to establish their emergence in this game of planetary equilibrium. The interview ended with words of encouragement for the action of our profession and the awarding of the gold medallion of the UIHJ to President TANDJA.



*Mr Cisse president of the high court of justice in Niger*

*Mre CISSE Pdt de la Haute Cour de Justice du Niger*



## Nouvelles des Pays-Bas

# Chaire spéciale du droit de l'exécution et de la saisie à l'université d'Utrecht

*Mre Anthonie  
Willem Jongbloed*



**Lors d'une réunion solennelle le 25 septembre 2002 à l'université d'Utrecht Maître Anthonie (Ton) Willem Jongbloed a accepté la charge de professeur dans la spécialité du droit de l'exécution et de la saisie.**

Le professeur Jongbloed est chargé de cours et chercheur à l'Institut Molengraaff pour le droit privé et coordonne depuis environ onze ans la formation des huissiers de justice. Sa thèse de doctorat en 1987 portait sur l'exécution réelle. Il a entre autre écrit une monographie sur l'astreinte en droit privé néerlandais et travaille actuellement à un livre sur l'astreinte dans les quinze pays membres de l'Union européenne.

Le professeur Jongbloed a été nommé par la fondation « Mr. Dr. M. Teekens Stichting », l'institut pour la formation et l'éducation permanente des huissiers de justice.

La fondation « Mr. Dr. M. Teekens Stichting » est le groupement de l'Organisation royale professionnelle des huissiers de justice et de l'organisation des employés Jupeca.

Le parrain de la fondation est l'ancien avocat et procureur de Leiden, Maître M. Teekens Sr, dont le sujet de thèse en 1954 s'intitulait « L'huissier de justice ».

Cette nomination très importante pour la profession a été précédée d'une longue bataille. En février 1996, on a tenté une première fois de convaincre l'université d'Utrecht de la nécessité de procéder à la création de cette chaire.

On avait signalé le fait que dans les facultés de droit néerlandaises on accordait de moins en moins d'intérêt à la procédure civile et au droit de l'exécution.

Presque toutes les chaires étaient occupées à mi-temps alors qu'il n'y avait pratiquement plus de place pour la recherche scientifique.

Le précurseur de l'Organisation royale professionnelle des huissiers de justice, l'Association royale des huissiers de justice, argumentait que la création d'une chaire spécifique offre la possibilité de proposer aux étudiants des matières à option pouvant conduire à un approfondissement de la connaissance dans le domaine de la procédure judiciaire civile. L'on s'attend en outre à ce que la création de cette chaire signifie qu'en plus de juristes en fin d'études opéreront pour la profession d'huissier de justice. Un autre aspect important dans cette affaire réside dans le fait qu'en 1995 le ministre de la Justice a autorisé la faculté de droit de l'université d'Utrecht de s'occuper de la formation des huissiers de justice.

Il y eut donc à Utrecht une concentration de forces de scientifiques et d'huissiers de justice (et candidats huissiers) qui se sont donnés à fond pour

Un enseignement et une recherche de valeur dans le domaine spécifique de l'huissier de justice.

Le rôle de la recherche sera maintenant et à l'avenir de grande importance pour le développement de la fonction de l'huissier de justice et sa place dans le maintien du droit.

Pour stimuler fortement la formation et la recherche, la profession a donc jugé éminemment important que soit nommé un professeur et elle n'a eu cesse de plaider avec ténacité même après l'avis négatif de l'université en 1996.

En août 2001 la fondation « Mr.Dr.M.Teekens Stichting » a fait une nouvelle tentative et l'université considéra cette nouvelle demande avec bienveillance et de façon positive.

La fondation est consciente du fait qu'avec la nomination du professeur Jongbloed il n'est pas question pour elle de s'endormir et considère qu'elle a pour tâche essentielle de maintenir le soutien et le développement de cette chaire. La fondation « Mr.Dr.M.Teekens Stichting » se propose d'encourager l'étude scientifique du droit de l'exécution et de la saisie tant au plan national qu'international.

Dans ce cadre l'on pense au détachement d'huissiers de justice expérimentés et pour une certaine période comme chercheurs invités auprès de l'institut Molengraaff pour le droit privé et/ou au financement d'un poste de recherche pour un

juriste juste en fin d'études.

Pour la recherche dans le domaine international, le professeur Jongbloed travaillera en étroite collaboration avec l'école de recherche Ius Commune qui comprend une unité de procédure civile.

Une bonne recherche pourra conduire à conseiller expertement le bureau de l'Organisation royale professionnelle des huissiers de justice dans le domaine de la législation prévue tant au niveau national qu'international.

Pour les pays membres de l'Union européenne, Bruxelles s'affirme de plus en plus comme le lieu où sont faites les lois et les directives avec des implications considérables pour la législation nationale et il est donc absolument essentiel tant pour le groupe professionnel national que pour l'Union internationale d'acquérir la connaissance et l'expertise pour y réagir de façon adéquate.

Les ambitions de la fondation « Mr.Dr.M.Teekens Stichting » sont grandes mais placer la barre si haut en vaut largement la peine car les intérêts de la profession seront le mieux servis par une bonne formation et une étude scientifique solide.

Avec la création de cette chaire spécifique, nous avons voulu donner une première impulsion à la réalisation de nos buts et nous espérons pouvoir compter encore, à l'avenir aussi, sur le soutien de nos collègues.

## Special chair in enforcement and attachment law at the University of Utrecht

*At a solemn meeting on September 25, 2002 at the University of Utrecht, Anthonie (Ton) Willem Jongbloed accepted the position of professor in the speciality of enforcement and attachment law.*

Professor Jongbloed is head of courses and researcher at the Molengraaff Institute for private law, and for about eleven years has coordinated teaching for bailiffs. His doctorate thesis in 1987 concerned real property enforcement. Among other things he has written a monograph on penalties in Dutch private law and is currently working on a book on penalties in the

15 European Union member countries.

Professor Jongbloed was appointed by the "Mr.Dr.M.Teekens Stichting" foundation, the Institute for training and ongoing education of bailiffs.

The "Mr.Dr.M.Teekens Stichting" foundation combines the Royal Professional Organisation of Bailiffs and the Jupeca employees organisation.



The sponsor of the foundation is the former lawyer and prosecutor of Leiden, M. Teekens Sr, whose thesis subject in 1954 was "The bailiff".

This very important appointment for the profession was preceded by a long battle.

In February 1996, there was an initial attempt to Convince the University of Utrecht of the need to Create this chair.

It was pointed out that in Dutch law faculties, less and less importance was attached to civil procedure and enforcement law.

Almost all the chairs were occupied part-time, and there was practically no more place for scientific research.

The precursor of the Royal Professional Organisation of Bailiffs, the Royal Association of Bailiffs, argued that the creation of a specific chair gave the possibility of offering students optional subjects which could lead to greater in-depth knowledge in the field of civil legal procedure. It is also expected that the creation of this chair means that even more of those completing their law studies will opt for the profession of bailiff.

Another important aspect of this affair is that in 1995 the Justice Minister authorised the law faculty of the University of Utrecht to handle the training of bailiffs.

Thus in Utrecht there was a concentration of forces of scientists and bailiffs (and bailiff candidates) who gave their all for worthwhile teaching and research in the specific field of the bailiff.

The role of research now and in the future will be of great importance for the development of the role of bailiffs and their position in the maintenance of law.

To stimulate training and research, the profession therefore considered it eminently important that a professor be appointed, and it has constantly and tenaciously argued for this, even after the negative opinion from the university in 1996.

In August 2001, the "Mr.Dr.M.Teekens Stichting" foundation made a new attempt, and the university considered this new request favourably.

The foundation is aware of the fact that with the appointment of Professor Jongbloed there is no question of it resting, and considers that it has an essential task to maintain support and development of this chair.

The "Mr.Dr.M.Teekens Stichting" foundation proposes to encourage scientific study of enforcement and attachment law on both national and international levels.

In this context, secondment of experienced bailiffs is being considered for a certain period as guest researchers at the Molengraaff Institute for private law, and/or financing a research post for a student just completing law studies.

For research in the international field, Professor Jongbloed will work in close collaboration with the Ius Commune research school which includes a civil procedure unit.

Good research could lead to expert advice for the bureau of the Royal Professional Organisation of Bailiffs in the field of planned legislation, both nationally and internationally.

For the member countries of the European Union, Brussels is becoming increasingly established as the place where laws and directives are produced with considerable implications for national legislation and it is therefore absolutely essential both for the national professional group and for the International Union to acquire the knowledge and expertise to react to it adequately.

The ambitions of the "Mr.Dr.M.Teekens Stichting" foundation are extensive, but in setting its sights so high is well worthwhile, because the interests of the profession will be best served by good training and solid scientific research.

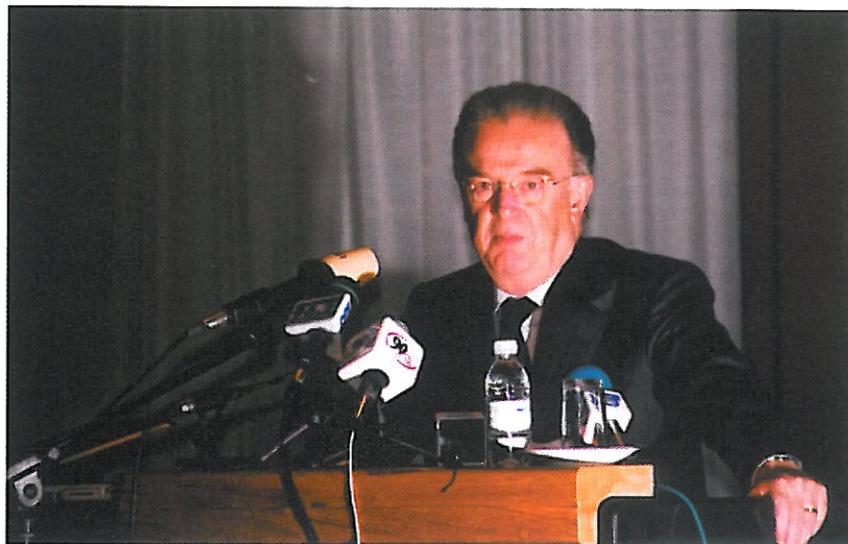
With the creation of this specific chair, we wanted to give an initial impetus to the achievement of our aims and we hope we can count on the support of our colleagues in the future as well.

## COIMBRA

# II<sup>ème</sup> CONGRES DES SOLICITADORES VI<sup>ème</sup> CONGRES DES POSTULANTS EUROPEENS 6 - 8 juin 2002

*Monsieur  
le Président  
de la République  
du Portugal  
the president  
of portugal*

**Le II<sup>o</sup> congrès des solicitadores portugais et le VI<sup>o</sup> congrès des postulants européens se sont tenus simultanément dans la merveilleuse cité de Coimbra les 6 – 8 juin 2002.**



Les postulants européens regroupent les solicitadores portugais, les procuradores espagnols (tous deux également membres de l'UIHJ) et les avoués à la cour français.

Les travaux du congrès national des solicitadores se sont ouverts devant près de cinq cents participants le 6 juin sous les auspices du président de la République M. José SAMPAIO en présence des plus hautes personnalités de l'Etat et aussi d'une délégation de l'UIHJ représentée par son président Jacques ISNARD accompagné du vice président Leo NETTEN et du secrétaire général René DUPERRAY.

Dans son allocution le président Sampaio, reprenant le thème du congrès « pour une justice davantage ouverte aux préoccupations des citoyens » a fustigé les lenteurs de la justice et a mis en exergue la nécessité de promouvoir la construction de l'espace européen de justice qui doit s'imposer par la simplification et la rapidité des mesures mises en place « face à la grande compétition que nous offre le marché mondial ».

Le président de la Camara des solicitadores José Carlos RESENDE devait souligner toute l'importance du congrès : « un congrès c'est toujours une page d'histoire que l'on tourne dans une association comme la notre » et sans doute ce

deuxième congrès revêtait-il un aspect historique puisqu'il marquait un virage dans la profession avec la création imminente de la fonction de « solicitador de l'exécution ».

Les réflexions au centre de ce grand rassemblement corporatif s'articulaient autour de trois axes :

- le solicitador et la communication
- le solicitador et la formation
- le solicitador et le procès judiciaire.

Nous avons retenu, dans le domaine du procès judiciaire, qu'il avait été émis un certain nombre de vœux portant sur la revendication de la citation au profit des solicitadores, (avec un régime adapté de tarification), ainsi que l'attribution à leur avantage des citations et de toutes significations ou notifications dans le domaine international.

En ce qui concerne l'exécution, les solicitadores souhaitent l'attribution des procédures en matière de sûretés (exécution des hypothèques) et celle des ventes aux enchères. Ils recherchent un meilleur accès à l'information et une totale contribution de l'Etat dans le domaine du concours de la force publique.

Le congrès des postulants européens qui succédait au congrès des solicitadores rassemblait autour du président RESENDE, Juan-Carlos Estevez,

Président du Conseil général des procuradores d'Espagne et J.P GARNERIE, président de la chambre nationale des avoués de France.

Deux thèmes étaient proposés :

- les postulants au service des citoyens
- les postulants face aux nouvelles technologies.

Deux sujets particulièrement attractifs qui provoquaient des débats fortement animés. Vint le moment de la passation des pouvoirs. En effet, Jose Carlos RESENDE arrivait au terme de son mandat de président des postulants européens. Dans un consensus général Juan Carlos ESTEVEZ, président du Collège des Procuradores d'Espagne était porté à la présidence de l'association.

La cérémonie de clôture, forte de la présence de Mme Céleste CARDONA, ministre de la justice Du Portugal était l'occasion pour celle-ci de mettre

en avant l'important mouvement de réformes initié par le gouvernement portugais, notamment dans le domaine judiciaire avec l'élaboration du nouveau statut des solicitadores, dicté par la création du « solicitador de l'exécution » et par l'installation d'un juge de l'exécution à l'exemple du système en vigueur en France.

Mme CARDONA devait affirmer toute la confiance qu'elle plaçait dans la coopération des solicitadores pour mener à bien cette réforme.

A noter la présence à ce congrès de la délégation argentine des procuradores, représentée par le vice-président de la fédération : Miguel BUMENGO.

La rédaction d'UIHJ Magazine adresse ses plus vives félicitations au président Juan Carlos ESTEVEZ pour son élection.

## COIMBRA

### II° CONGRESS OF SOLICITADORES

### VI° CONGRESS OF EUROPEAN ATTORNEYS

June 6 - 8, 2002

The II° congress of Portuguese solicitadores and the VI° congress of European attorneys were held simultaneously in the marvellous city of Coimbra on June 6 - 8, 2002..

The European attorneys combine the Portuguese solicitadores, the Spanish procuradores (both also members of the UIHJ) and advocates of the French court.

The work of the national congress of solicitadores

opened before almost five hundred participants on June 6 under the auspices of the President of the Republic Mr José SAMPAIO in the presence of the highest State personalities and also a delegation from the UIHJ represented by its chairman Jacques ISNARD accompanied by the vice-chairman Leo NETTEN and the general secretary René DUPERRAY.

In his speech President SAMPAIO, taking up the theme of the congress "for justice more open to the concerns of citizens" castigated the slowness of justice and emphasised the need to promote construction of a European justice zone, which should be imposed through simplification and the speed of measures put in place "to deal with the heavy competition offered by a world market".

The chairman of the Camara des solicitadores José Carlos RESENDE emphasised the importance of the congress: "a congress is always a page of history turned in an association like ours", and doubtless this second congress had an historic



Conversation with a "Procuradores"  
Conversation avec un procuradores





*Arrival of the Portuguese president  
Arrivée de Monsieur le Président de la République du Portugal*

aspect because it marked a turning point in the profession with the imminent creation of the "enforcement solicitor".

The main considerations of this major assembly were:

- the solicitor and communication
- the solicitor and training
- the solicitor and the legal process.

In the field of the legal process, we noted that a certain number of wishes were expressed seeking to obtain the summons for the profit of solicitors, (with a suitable pricing system), as well as allocation to them of all summonses, writs or subpoenas in the international field.

As regards enforcement, the solicitors want to be allocated the procedures relating to securities (enforcement of mortgages) and that of auction sales. They are seeking better access to information and a total contribution from the State in the field of assistance to law enforcement authorities.

The congress of European attorneys which followed the congress of solicitors was headed by chairman RESENDE, Juan-Carlos ESTEVEZ, chairman of the General Council of procuradores of Spain and J.P GARNERIE, chairman of the national chamber of advocates of France.

Two themes were proposed:

- the attorneys in the service of citizens

- the attorneys and new technologies.

Two particularly attractive subjects which caused some very animated discussions. Then came the moment of transfer of power. Jose Carlos RESENDE had reached the term of his mandate as chairman of the European attorneys. By general consensus Juan Carlos ESTEVEZ, chairman of the Procuradores College of Spain became chairman of the association.

The closing ceremony, in the presence of Mrs Céleste CARDONA, Portuguese Minister of Justice, was an opportunity for her to talk about the major reforms initiated by the Portuguese government, particularly in the legal field with the establishment of a new status for the solicitors, dictated by the creation of the "enforcement solicitor" and the installation of an enforcement judge, following the example of the system in force in France.

Mrs CARDONA was to declare her full confidence in the cooperation of the solicitors to successfully carry out this reform.

The presence at the congress of the Argentinian delegation of procuradores should be noted, represented by the vice-chairman of the federation, Miguel BUMENGO.

The editors of UIHJ Magazine send their warmest congratulations to chairman Juan Carlos ESTEVEZ on his election.





*Pendant la cérémonie de mise en place de la Chambre Nationale  
During the starting ceremony of the national chamber*

## PRAGUE

# Le dynamisme de la nouvelle profession

***A peine la profession vient-elle d'être instituée et à peine la jeune chambre des « soudni executor » est-elle installée, que voici déjà que se profile le spectre des réformes !***

Les liens entre l'Union et la République Tchèque sont très anciens. L'origine en remonte à Baudoin GIELEN qui dès la chute du communisme soviétique avait démarché les autorités tchèques en vue de créer une profession d'huissier de justice, alors inexistante dans ce pays. La gestation fut longue et fastidieuse, rythmée par des périodes de francs échanges et des silences équivoques. Les relations nouées avec l'état tchèque dès le début des années 1993, c'est à dire au moment des tous premiers contacts avec les pays rendus à la démocratie, n'aboutirent à la création de la profession qu'en fin 2001, c'est-à-dire après la plupart des autres états de l'Europe Centrale et Orientale.

En outre, fin 2001 lors de l'installation de la chambre nationale des huissiers de justice

tchèques, les relations UIHJ/ Chambre nationale tchèque ne furent pas, à proprement parler, prometteuses d'échanges fructueux. La chambre tchèque ne vint finalement se joindre à l'Union qu'en décembre 2002 lors du conseil permanent du cinquantième.

Mais depuis tout s'est apaisé et le président Juraj PODKONICKY qui conduit, avec son bureau, de façon admirable la profession dans son pays avait réussi à faire intégrer à Prague dans un séminaire de formation des magistrats une intervention de l'UIHJ (6/7 février 2003).

Une intervention de l'Union dans un séminaire de magistrats... pourquoi faire ?

En fait, depuis la mise en œuvre, en République Tchèque, de la profession d'huissier de justice (Soudni executor) selon le modèle français, le conflit entre juges et huissiers de justice ne cesse de s'amplifier.

Les raisons viennent de ce que coexistent un code judiciaire et un code de l'exécution qui traitent tous deux de l'exécution et qui attribuent compétence

aux deux professions pour certaines mesures d'exécution. La démarcation entre le champ d'intervention des uns et des autres est mal définie de sorte que règnent des flous préjudiciables à l'institution judiciaire.

Les interventions de Me ISNARD, et Me NETTEN étaient donc particulièrement attendues pour les tout nouveaux huissiers de justice tchèques.

Il s'agissait pour les représentants de l'UIHJ d'expliquer combien, dans la conception de l'espace judiciaire européen, la démarcation entre les deux fonctions était éminemment nécessaire. Le projet du Conseil de l'Europe et les orientations en faveur de l'aménagement de l'espace européen de justice tracés par le programme de reconnaissance plaident incontestablement pour une profession d'huissier de justice indépendante et détachée des juges. Ces derniers devant être plus particulièrement les gardiens de la bonne application des règles de l'exécution par les huissiers de justice.

La position de l'Union ne manqua pas de susciter un vif débat parmi les juges, partagés entre la doctrine interne et les arguments communautaires. On peut dire que la proximité de l'entrée de la République Tchèque dans l'Union Européenne pèse lourdement dans les réflexions et les orientations de nos confrères et des autorités tchèques tant le souci de s'accorder avec les règles européennes est-il constant.

Le programme du président ISNARD et du vice président Leo NETTEN prévoyait encore une

visite auprès de M. J.M PELTIER magistrat de liaison français en poste au ministère de la justice de la République Tchèque ainsi qu'une réception au Parlement et au Sénat.

Au parlement Me ISNARD et Me NETTEN accompagnés d'une délégation de la chambre nationale tchèque avec son président Juraj PODKONICKY furent reçus par M. Miloslav VYBORNÝ, président du comité constitutionnel, l'un des concepteurs de la loi institutionnalisant la profession, qui devait démontrer tout au long de l'entretien une parfaite connaissance du dossier concernant nos confrères tchèques.

Là encore la prochaine entrée de la République Tchèque au sein de l'Union Européenne semble susciter bien des interrogations. L'essentiel des propos fut, dès lors, centré autour de l'espace de justice européen et de ses conséquences sur le droit interne et l'organisation judiciaire tchèque. Vint ensuite la réception de la délégation Union/chambre nationale tchèque au Sénat avec le long entretien accordé par tout le bureau de la commission des affaires étrangères du Sénat avide d'informations ou, plus exactement, de confirmations sur l'Europe judiciaire : les travaux, les textes en vigueur, les textes à venir, la place de l'exécution et de l'huissier de justice dans ce grand ensemble etc...

Il convient d'insister sur le caractère particulièrement fructueux des rencontres programmées qui témoignent de toute la vitalité de la chambre tchèque, du dynamisme de son président et de sa grande acuité visuelle du futur...

## PRAGUE

# The dynamism of the new profession

***Scarcely was the profession instituted, scarcely the chamber of "soudni executor" installed, when the spectre of reforms arises!***

The links between the Union and the Czech Republic go back a long way. The origin was with Baudoin GIELEN who after the fall of Soviet communism approached the Czech authorities with a view to creating the profession of bailiff, then non-existent in that country.

The gestation was long and tedious, interspersed with periods of frank exchanges and equivocal silences. The relations formed with the Czech

State from the start of 1993, i.e. at the moment of the very first contacts with the countries returned to democracy, only resulted in the creation of the profession at the end of 2001, i.e. after most of the other States of Central and Eastern Europe.

Moreover, at the end of 2001 when the national chamber of Czech bailiffs was installed, UIHJ/Czech national chamber relations were not, strictly speaking, promising for fruitful exchanges. The Czech chamber only finally joined the Union in December 2002, at the fiftieth Anniversary permanent council.



But since then, things have calmed down, and chairman Juraj PODKONICKY who, with his bureau runs the profession in his country in an admirable fashion had succeeded in getting a speech from the UIHJ incorporated into a seminar for the training of magistrates in Prague (February 6/7, 2003).

A speech from the Union in a magistrates' seminar ... why?

In fact, since the creation in the Czech Republic of the profession of bailiff (Soudni executor) in line with the French model, the conflict between judges and bailiffs has constantly grown worse. The reasons result from the coexistence of a judicial code and an enforcement code which both deal with enforcement and which assign jurisdiction to both professions for certain enforcement measures. The demarcation between their fields of operation is badly defined, to the extent that there is a vagueness which is harmful to the legal institution.

The speeches by Me ISNARD and Me NETTEN were therefore much awaited by the new Czech bailiffs.

The representatives of the UIHJ had to explain how eminently necessary the demarcation between the two functions was to the concept of a European legal area.

The project of the Council of Europe and the movement in favour of the creation of a European justice area promoted by the reconnaissance programme indisputably argued for an independent bailiff profession, detached from the judges. The latter should be the guardians of the correct application of enforcement rules by the bailiffs.

The Union position did not fail to arouse lively discussion among the judges, divided between internal doctrine and community arguments. One could say that the proximity of the entry of the Czech Republic into the European Union weighs heavily on the thoughts and directions of our colleagues and the Czech authorities, so constant is the concern to be in line with European rules. The programme of chairman ISNARD and vice-chairman Leo NETTEN also included a visit to Mr J.M PELTIER, French liaison magistrate assigned to the Czech Republic justice ministry, as well as a reception at the Parliament and the Senate. At the parliament Me ISNARD and Me NETTEN accompanied by a delegation from the Czech national chamber with its chairman Juraj PODKONICKY were received by Mr Miloslav VYBORNÝ, chairman of the constitutional committee, one of the originators of the law institutionalising the profession, who was to demonstrate throughout the interview a perfect knowledge of the dossier concerning our Czech colleagues.

Here again the coming entry of the Czech Republic into the European Union seems to raise many questions. The main discussion centred around the European justice area and its consequences for internal law and Czech judicial organisation. Then came the reception of the Union/Czech national chamber delegation at the Senate with the long interview granted by the entire Senate foreign affairs commission, avid for information, or more precisely, confirmation on judicial Europe: the work, texts in force, future texts, the role of

*Pdt Isnar and the Justice  
minister of the Czech Republic*

*Le Pdt ISNARD et Mr le Ministre  
de la Justice  
de la République Tchèque*



**SAINT-MARTIN (France –Pays-Bas)**

**Premier colloque international de droit judiciaire dans l'espace Caraïbe**

4 – 5 avril 2002

**« La transmission des actes et l'exécution des décisions de justice dans les Caraïbes » (France – Pays-Bas – République Dominicaine – République de Dominique)**

Organiser un colloque à Saint-Martin dans cette minuscule île franco-hollandaise au milieu des Caraïbes... Voilà sans doute une bien singulière idée ? A moins de trouver là, matière à assurer quelques délicats instants à certains membres de l'Union ?

Sans doute ... sauf que les moments en question avaient pour assises les enceintes intérieures d'une salle de conférence, certes climatisée, et pour objet de sérieux débats académiques articulés autour de la « transmission des actes et l'exécution des décisions de justice dans les Caraïbes » sans manquer de rappeler la raison essentielle : celle de répondre aux impératifs dictés par l'ONU à leurs ONG qui consiste à mailler cette zone défavorisée. Cela peut paraître invraisemblable : et pourtant les quatre Etats associés (France – Pays-Bas – République Dominicaine – République de Dominique) à ce colloque sortis d'un espace aussi réduit qu'un confetti, se rencontraient pour la première fois et plus incroyable encore, pour la première fois les huissiers hollandais et français évoquaient ensemble leurs préoccupations communes !

Ainsi il faut trois mois pour faire circuler un acte entre la partie française et hollandaise d'une île



*Les Présidents espagnol, portugais et hollandais  
The spanish, portuguese and hollish presidents*

grande, à l'échelon terrestre, comme une pointe d'épingle !

C'est du moins ce que nous révélait Mme Solange APON marshall à Phillipsburg (capitale de la partie néerlandaise de l'île). Nous aurions souhaité entendre les huissiers de justice français de Saint-Martin, malheureusement aucun d'entr'eux n'avait cru devoir se déplacer ! Ce qui n'empêcha pas la délégation française d'être amplement représentée par les huissiers de justice venant de Guadeloupe.

Avec un pareil état d'esprit, on peut dès lors, comprendre la difficulté de promouvoir un régime simplifié de transmission des actes entre les deux parties de l'île.

Pourtant selon Mme APON et Karl ARDNELL, marshall à Phillipsburg qui réservèrent un chaleureux accueil aux membres de l'UIHJ il serait souhaitable d'organiser sur l'île un régime de transmission direct des actes et d'imaginer un tarif harmonisé. Au demeurant cette idée d'harmonisation était partagée par tous les intervenants qui se succédèrent lesquels, dans le cadre du sujet traité, ont appelé à approfondir la réflexion pour étendre cette initiative à l'ensemble de la zone.

M. Henry DYER, Ministre de la Justice de la République de Dominique présentait les procédures d'exécution des jugements en matière civile et la



Transmission des actes en Dominique. Dans ses conclusions il préconisait la mise en œuvre d'une coopération internationale dans le domaine civil et l'allègement des procédures d'exequatur dans le cadre de l'aménagement d'un véritable espace caraïbes de justice.

M. Franklin GARCIA FIRMIN, doyen de l'école de droit de l'université autonome de Santo Domingo (République Dominicaine) devait brosser un tableau exhaustif du système judiciaire dominicain avec une analyse particulièrement intéressante du statut des « Aguacils » autrement dit des huissiers dominicains qui exercent les mêmes activités que les huissiers de justice français (signification, exécution, vente) et sont aussi des officiers ministériels.

Les différents ateliers animés par Mme Danielle SAADA, conseiller à la Cour d'Appel de Basse-Terre et Mme Catherine SARGENTI, juge de l'exécution

au tribunal de Pointe à Pitre furent l'occasion sur le thème de « l'appréciation d'ensemble des règles de procédure d'exécution et de transmission dans la zone Caraïbe » de contribuer à éclairer les participants sur le caractère très hétérogène de l'organisation judiciaire caraïbaine. Mme SAADA mit l'accent sur l'organisation haïtienne, toute comparable au système français, avant que Mme SARGENTI ne complète par un exposé sur le régime français.

Leo NETTEN, vice président de l'UIHJ dressait de façon très claire un tableau sur les institutions internationales à caractère judiciaire avant que le président ISNARD ne présente une contribution très fouillée sur « la mondialisation du droit judiciaire et du droit de l'exécution ».

Il revenait à Mme SARGENTI, la tâche de dresser la synthèse des travaux.

Inutile de préciser qu'avec le talent qui l'anime et la

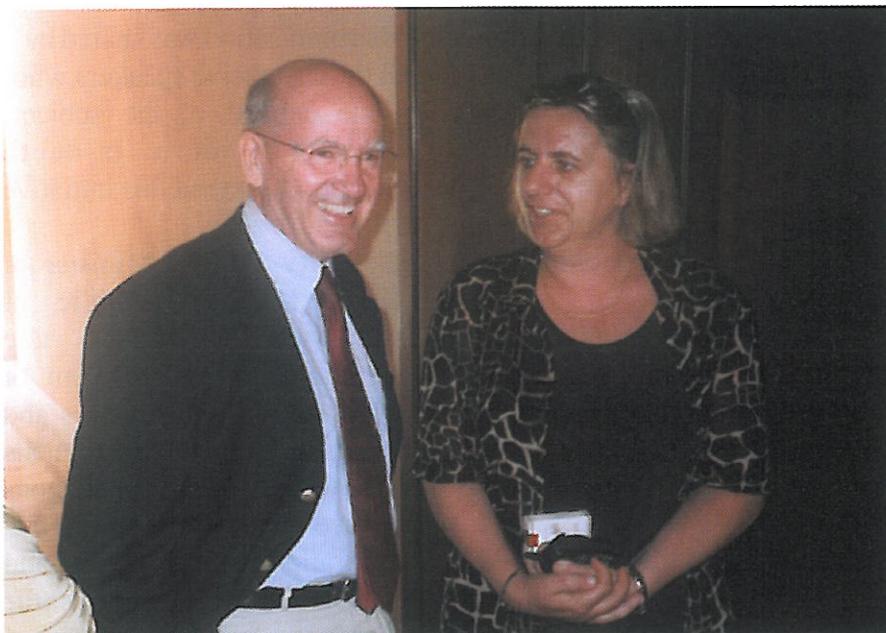
connaissance du sujet qui la caractérise Mme SARGENTI, sut focaliser toutes les attentions avivées, de surcroît, par des conclusions ouvrant vers une prospective prometteuse : celle de créer un espace r de justice.

Pour cela il fallait parler d'avenir... Un avenir que le président ISNARD, dans son allocution de clôture, présentait comme rempli de promesses puisqu'il proposait de poursuivre l'expérience caraïbe par une rencontre du même genre dans deux ans à Saint Domingue.

Ce colloque par lui-même est tout un symbole. Il démontre toute la capacité de nos confrères de la zone à organiser, malgré les difficultés de communication, une telle manifestation (largement reprise, et c'est pour la circonstance une exception, par la télévision française). Grâce soit rendue à notre ami Jacky SIZAM pour l'ardeur déployée pour parfaire la réussite de ces premières rencontres internationales et à Mme SARGENTI pour sa précieuse et déterminante coopération, sans omettre de saluer la présence des personnalités du monde judiciaires :

- Me Jean Pierre ATHENON, Premier Président de la Cour d'Appel de Basse-Terre
- Me Patrick VOGT, procureur de la République près le TGI de Pointe à Pitre - M. Olivier FROMENT, président du TGI de Pointe à Pitre.

Qui se montrèrent très entreprenants au cœur d'un auditoire ravi par une pareille initiative.



*Me Jean Pierre Athenon, 1er Président de la Cour d'Appel de Basse - Terre et Mme SARGENTI*

*Me Jean Pierre Athenon, First Chairman of the Court of Appeal of Basse - Terre and Mrs SARGENTI*

**SAINT-MARTIN(France – Holland)**

**1st international symposium  
on judicial law in the Caribbean**

**April 4 – 5, 2002**

**"Transmission of instruments and enforcement of court decisions in the Caribbean"  
(France – Holland –Dominican Republic – Republic of Dominica)**

Organising a symposium in Saint-Martin on this minuscule Franco-Dutch island in the middle of the Caribbean... There's an original idea? Unless one can find there something to provide a few delicate moments for certain members of the Union?

Doubtless ... except that the moments in question took place within a conference room, albeit air-conditioned, and their purpose was serious academic debate on the "transmission of instruments and enforcement of court decisions in the Caribbean" not forgetting the essential reason which was to respond to the dictates of the United Nations to NGOs, to create a network in this underprivileged zone.

It may seem improbable: yet the four States involved (France – Holland –Dominican Republic – Republic of Dominica) in this symposium, in an area as small as a piece of confetti, were meeting for the first time, and even more unbelievable, for the first time the Dutch and French bailiffs, each working in their half of the island, discussed together their common concerns!

Thus it takes three months to transfer an instrument between the French and Dutch parts of an island, which on a planetary scale is the size of a pinhead!



*Mrs Saada Danielle counselor at the court of appeal in Basse terre  
Mme Danielle SAADA Conseiller à la Cour d'appel de Basse-terre*

At least, that is what we were told by Mrs Solange APON, Marshall in Phillipsburg (capital of the Dutch part of the island). We would have liked to hear from the French bailiffs of Saint-Martin, but unfortunately none of them saw a need to come! Which did not prevent the French delegation from being amply represented by bailiffs from Guadeloupe.

With such a state of mind, one can understand the difficulty of promoting a simplified system of transmission of instruments between the two parts of the island.

But according to Mrs APON and Karl ARDNELL, marshall in Phillipsburg who gave a warm welcome to the members of the UIHJ, it would be desirable to

organise on the island a system for direct transmission of instruments and develop a harmonised price list. This idea of harmonisation was shared by All the successive speakers who, in the context of the subject, called for more in-depth reflection to extend this initiative to the entire zone.

Mr Henry DYER, Minister of Justice of the Republic of Dominica presented the procedures for enforcement of judgements in civil matters and the transmission of instruments in Dominica. In his conclusions he recommended international cooperation in the civil field and simplification of exequatur procedures in the context of creation of a true Caribbean justice area.



Mr Franklin GARCIA FIRMIN, dean of the law school of the Independent university of Santo Domingo (Dominican Republic) was to provide an exhaustive picture of the Dominican judicial system with a particularly interesting analysis of the status of the "Aguacils", the Dominican bailiffs who carry out the same activities as French bailiffs (process serving, enforcement, sale) and are also ministerial officers.

The various workshops run by Mrs Danielle SAADA, counsellor at the Court of Appeal of Basse-Terre and Mrs Catherine SARGENTI, enforcement judge of the court of Pointe à Pitre on the theme of "an appreciation of all the procedural rules for enforcement and transmission in the Caribbean zone" were an opportunity to contribute to enlightening the participants on the very heterogeneous nature of Caribbean judicial organisation. Mrs SAADA put the accent on the Haitian organisation, quite comparable to the French system, before Mrs SARGENTI finished with a speech on the French system.

Leo NETTEN, vice-chairman of the UIHJ gave a very clear picture of international judicial institutions before chairman ISNARD presented a very in-depth contribution on "the globalisation of judicial law and enforcement law".

It then fell to Mrs SARGENTI to summarise the work done. No need to say that with her



*Mr Jacky SIZAM  
Maître Jacky SIZAM*

talent and her knowledge of the subject, Mrs SARGENTI was able to focus all attentions, already stimulated by the promising prospect of the creation of a Caribbean justice area.

For this, it was necessary to speak of the future... A future which chairman ISNARD, in his closing speech, depicted as full of promise because he proposed to pursue the Caribbean experience with a meeting of the same type in two years in Santo Domingo.

This symposium was in itself a symbol. It showed the capacity of our colleagues in the zone to organise such an event, despite the difficulties in

communication (broadly covered, unusually, by French television). Thanks to our friend Jacky SIZAM for his efforts in making these first international meetings a success, and to Mrs SARGENTI for her valuable and decisive cooperation, not forgetting to recognise the presence of personalities from the legal world:

- Me Jean Pierre ATHENON, First Chairman of the Court of Appeal of Basse-Terre
- Me Patrick VOGT, Public Prosecutor at the TGI in Pointe à Pitre - Mr Olivier FROMENT, chairman of the TGI in Pointe à Pitre.

Who showed themselves very enterprising in an auditorium delighted by such an initiative.

## Séminaire international de DAKAR

13 – 16 Mars 2002

### « Intégration africaine et espace judiciaire mondial »

*Un séminaire international s'est tenu du 13 au 16 mars 2002 à Dakar sur le thème : « Les huissiers de justice face aux défis de l'intégration africaine et de la mondialisation ». Ce séminaire était organisé par l'UIHJ, représentée par son président, Jacques Isnard, et par l'Ordre national des huissiers de justice du Sénégal (ONHJS) représentée par sa présidente, Yacine Sene, également vice-présidente de l'UIHJ.*



*Réception par Mr le Ministre de la Justice du Sénégal  
Reception by the justice minister of senegal*

**I**l s'agissait de réunir des experts internationaux ainsi que M. Christophe Bernasconi, 1er secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé, afin de promouvoir notamment l'idée de l'éclosion d'un espace judiciaire mondial.

Le séminaire, qui s'est tenu à

Saly, a été placé sous la présidence de M. Basile Senghor, garde des Sceaux, ministre de la justice, lequel a accueilli chaleureusement les participants. Me Jacques Isnard a indiqué combien il était important, au-delà des frontières et des continents, de poser les jalons d'un espace judiciaire

mondial et que les huissiers de justice africains tenaient un rôle clé dans cette démarche. Les thèmes couverts étaient riches et variés : les baux (Me Chérif Sydou Cissé, juge au tribunal régional hors classe de Dakar et Me Mathieu Chardon, membre de l'UIHJ), les instruments de paiement (Me Moussa Sarr,

secrétaire général de l'ONHJS et Me Mathieu Chardon), la déontologie (Me Emmanuel Minoungou, commissaire aux comptes de l'UIHJ), les saisies de créances (table ronde présidée par Me Jacques Isnard, président de l'UIHJ), et les difficultés d'exécution des décisions de justice (table ronde présidée par Me Claudine Mougni, secrétaire de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, avec Me Jean-Paul Spinelli, secrétaire de l'UIHJ, Mme Faye, magistrat, M. Sarr, commissaire de police à Dakar, et le colonel Diop, commandant de gendarmerie à Dakar). Le séminaire s'est poursuivi avec l'intervention très attendue de M. Christophe Bernasconi, 1er secrétaire de la Conférence de la Haye de droit international privé. M. Bernasconi a présenté de façon claire et exhaustive la Conférence de la Haye dont quelques 59 Etats sont membres, dont 3 Etats africains. Il a mis l'accent sur l'importance des actions menées par son organisation pour la promotion d'un espace de justice mondial. Chacun a pu repartir avec le recueil des conventions édité par la Conférence de La Haye et a ainsi pu se rendre compte du poids que jouent les 34 conventions mises en place à ce jour.

Corrélativement, Me Leo Netten, 1er vice-président de l'UIHJ, a présenté le projet CADAT, dont l'objet pour l'UIHJ qui en est l'initiateur, est d'instaurer un grand espace judiciaire africain regroupant notamment les zones d'Afrique

du Nord, OHADA et SADC (South African Development Community – Communauté de développement de l'Afrique australe). Pour compléter ce tour du monde, Me Jean-Paul Spinelli présenta un schéma précis et structuré de l'Europe judiciaire. Enfin, le traité de l'OHADA fut développé par Me Honoré Aggrey, secrétaire permanent pour les pays d'Afrique centrale et occidentale de l'UIHJ.

Une soirée de Gala a permis à ceux des participants qui le désiraient de poursuivre leurs réflexions dans le cadre relaxant et attrayant de l'hôtel Savana. Avant que chacun ne rentre chez soi, une excursion à Joal Fadiouth et au cimetière marin, dit cimetière aux coquillages, combla l'ensemble des participants qui, une fois n'est pas coutume, succombèrent aux charmes des insondables mystères de l'Afrique.

## International seminar in DAKAR March 13 – 16, 2002

### "African integration and world legal area"

***An international seminar was held in Dakar on March 13-16, 2002 on the theme: "Bailiffs and the challenges of African integration and globalisation". This seminar was organised by the UIHJ, represented by its chairman, Jacques Isnard, and by the National Order of bailiffs of Senegal (ONHJS) represented by its chairwoman, Yacine Sene, also vice-chairwoman of the UIHJ.***

International experts were Gathered, along with Mr Christophe Bernasconi, 1st secretary of the Hague Conference on private international law, in particular to promote the idea of the formation of a world legal area.

The seminar, which was held in Saly, was chaired by Mr Basile Senghor, Keeper of the Seals, Minister of Justice, who warmly welcomed the participants. Me Jacques Isnard indicated how important it was, beyond frontiers and continents, to

*A speech given  
by a bailiff from  
senegal  
Intervention d'un  
huissier de justice  
du Sénégal*



prepare the ground for a world legal area, and that African bailiffs had a key role in this action. The themes covered were rich and varied: leases (Me Chérif Sydou Cissé, judge at the unclassified regional court of Dakar and Me Mathieu Chardon, member of the UIHJ), payment instruments (Me Moussa Sarr, general secretary of the ONHJS et Me Mathieu Chardon), ethics (Me Emmanuel Minoungou, UIHJ auditor), debt attachments (round table chaired by Me Jacques Isnard, chairman of the UIHJ), and the difficulties of enforcement of court decisions (round table chaired by Me Claudine Mougni, secretary of the national chamber of bailiffs of Bénin, with Me Jean-Paul Spinelli, secretary of the UIHJ, Mrs Faye, magistrate, Mr Sarr, police commissioner in Dakar, and colonel Diop, commander of

the gendarmerie in Dakar). The seminar continued with the much-awaited speech by Mr Christophe Bernasconi, 1st secretary of the Hague Conference on private international law. M. Bernasconi gave a clear and exhaustive presentation of the Hague Conference, which has some 59 States as members, including 3 African States. He emphasised the importance of the actions carried out by his organisation in promoting a world justice area. Everyone could leave with a compendium of the conventions issued by the Hague Conference and could thus become aware of the portent of the 34 conventions implemented to date.

Correlatively, Me Leo Netten, 1st vice-chairman de l'UIHJ, presented the CADAT project, the purpose of which for the UIHJ, which initiated it, is to

create a large African legal area combining the North African, OHADA and SADC (South African Development Community) zones. To complete this world tour, Me Jean-Paul Spinelli presented a precise and structured outline of legal Europe. Finally, the OHADA treaty was discussed by Me Honoré Aggrey, permanent secretary for central and west African countries of the UIHJ.

A Gala evening enabled those participants who so wished to continue their discussions in the relaxed and attractive setting of the hotel Savana. Before everyone went home, there was an excursion to Joal Fadiouth and the marine cemetery, known as the cemetery of shells, which pleased all the participants who, for once, succumbed to the charms of the unknowable mysteries of Africa.



*Welcoming personalities  
Accueil des personnalités*

## NOUVELLES DE SUEDE

Après une révision en ce qui concerne la publicité des documents officiels la Suède a reçu une nouvelle loi en ce domaine. La plupart des documents du service public de recouvrement forcé étaient auparavant publics. La nouvelle loi en vigueur depuis le premier octobre 2001 réduit cette publicité aux services de recouvrement. Le but est de faciliter, pour les services publics de recouvrement, la réception d'un plus grand nombre d'actes secrets des autres autorités, par exemple des actes de l'administration fiscale et du procureur.

Une commission dépendant du service public national de Stockholm s'occupe depuis plus d'une année de simplifier et de rendre plus efficace le traitement automatique de l'information auprès des services publics de recouvrement forcé. L'introduction du nouveau système a malheureusement eu beaucoup de retard, mais actuellement tout le dispositif est en œuvre et on connaît déjà les avantages et les simplifications que procurent ce système.

Une commission gouvernementale traite depuis quelques semaines la réorganisation des services publics de recouvrement forcé nationaux et régionaux en Suède. Une solution parmi plusieurs est de rendre les services publics plus indépendants et de construire une autorité autonome sans liaison avec le trésor public. Dans ce cas, le service public de recouvrement forcé ne devient qu'une autorité d'exécution. On ne peut pas s'attendre à ce que ces changements interviennent avant l'année 2004.

## NEWS FROM SWEDEN

After a revision in regard to the publication of official documents Sweden has a new law in this field. Most documents of the public service of forcible recovery were previously public. The new law in force since October 1, 2001, reduces this publicity to the recovery services. The aim is to facilitate, for the public recovery services, the receipt of a larger number of secret documents from other authorities, for example the tax administration and the prosecutor.

A commission of the national public service of Stockholm has been working for over a year on simplifying and making more efficient the automatic processing of information with the public forcible recovery services. The introduction of the new system has unfortunately suffered many delays, but at present it is fully operational and we have already seen the advantages and simplifications resulting from this system.

For several weeks a government commission has been dealing with the reorganisation of the national and regional public forcible recovery services in Sweden. One solution among several is to make the public services more independent and create an independent authority without any links to the Treasury. In this case, the public forcible recovery service just becomes an enforcement authority. One cannot expect these changes to come into effect before 2004.

## **PREMIER SÉMINAIRE INTERNATIONAL DES HUISSIERS DE JUSTICE DU TOGO**

**Pour la 1ère fois le TOGO, a organisé les 8 et 9 novembre 2002 à LOME un séminaire international d'Huissiers de Justice dans le cadre de l'Unité de Formation des Huissiers de Justice Africains (UFOHJA), sous l'égide le U.I.H.J. et en collaboration avec l'Ecole Nationale de Procédure française (ENP)**

Chaleureusement reçue par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du TOGO et les huissiers de justice du Togo, la délégation de l'UIHJ était conduite par Maître Jacques ISNARD, Président de l'U.I.H.J., assisté de Maître Mathieu CHARDON et Maître Anne KERISIT, membres de l'U.I.H.J. et collaborateurs de l'ENP.

Devant une assistance fournie de confrères et d'invités, ce séminaire qui se tenait au Corinthia Hôtel de Lomé a été inauguré conjointement par M. Seyi MEMENE, ministre de la justice et Garde des Sceaux, Maître Duafin AHOOMEY-ZUNU, président de la C.N.H.J. du Togo et Maître Jacques ISNARD, président de l'U.I.H.J.

Ont été ainsi abordés au cours de six ateliers : « la déontologie de la profession d'huissier de justice » par Maître ISNARD et Monsieur GBANDJABA, Procureur Général de Lomé, « l'assistance de la force publique à l'huissier dans l'exécution des décisions de justice » par Maître ISNARD et Maître Claudine MOUGNI, membre du Conseil de direction de l'UFOHJA (Bénin) en présence du procureur de la République et de représentants de la gendarmerie et de la police nationales, « la saisie conservatoire et la saisie attribution » par Maître Mathieu CHARDON et Maître Anne KERISIT, « la saisie immobilière » par Maître KLOUVI, huissier de justice togolais et expert-formateur en droit OHADA et Maître AGBEKPONOU, avocat à Lomé et professeur à l'ENA-Togo, « la signification des actes » par Maître Alphonse KIBAKALA, membre du conseil de direction de l'UFOHJA (Congo) et Maître Anne KERISIT et enfin « la responsabilité de l'huissier de justice » par Maître Honoré AGGREY, secrétaire permanent de l'U.I.H.J. pour l'Afrique centrale et occidentale (Côte d'Ivoire) et Maître Mathieu CHARDON.

Tout au long de ce séminaire, des questions



*Le Ministre de la Justice reçoit la médaille d'honneur de L'UIHJ  
The justice minister receives the medal of honor of the International union of bailiffs*

nombreuses et des débats intenses ont permis aux auditeurs d'éclairer leurs connaissances sur le droit de l'exécution .

Enfin tous les participants ont reçu un diplôme de participation des mains de Maître ISNARD et de Maître AHOOMEY.

L'Union Internationale a trouvé dans la chaleur de l'accueil togolais l'âme de la confraternité qui irrigue les canaux de pensée de notre association. La parfaite qualité de l'organisation et les efforts accomplis par la chambre nationale togolaise, son président Me AHOOMEY-ZUNU, son secrétaire Me Innocent MATHEY et son collaborateur pour donner à cette manifestation l'éclat qui lui revient témoignent de l'esprit de progrès des huissiers de justice de ce pays et de leur volonté de promouvoir leur image.

### ***Déclaration votée par la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo à la suite du séminaire de Lome.***

L'an deux mille deux et les 8 et 9 novembre s'est tenu à Lomé le premier séminaire international des huissiers de justice, en collaboration avec l'Union Internationale des huissiers de justice et l'Ecole



nationale de procédure de Paris ; sous le thème principal : « l'éveil des huissiers de justice du Togo ».

A cette occasion, la chambre nationale des huissiers de justice du Togo, les participants, les huissiers de justice du Togo renouvellent leur attachement et leurs remerciements à l'UIHJ. Ils apprécient la valeur des thèmes abordés et adressent de vive voix à l'UIHJ et à l'Ecole Nationale de Procédure de Paris des félicitations pour leurs contributions actives et salutaires.

La chambre nationale des huissiers de justice du Togo saisit cette occasion pour insister sur la formation qui a des effets bénéfiques sur la prestation de tous les huissiers du monde en général et en particulier sur les huissiers de justice du Togo.

A ce propos, la chambre nationale des huissiers de justice a l'intention de s'impliquer davantage dans l'UFOHJA et sollicite que l'Union fasse tout pour que des huissiers togolais intègrent cette institution à titre de formateurs ou de membres.

Elle demande en conséquence, pour accroître la

qualité de ses prestations que l'Union fasse tout et dans les meilleurs délais pour mettre à la disposition des huissiers de justice un outil de formation adéquat et pour rehausser le niveau et la qualité du travail ;

que l'Ecole Nationale de Procédure de Paris soit ouverte encore plus grandement aux huissiers de justice du Togo pour des formations de longue durée.

Nous saluons solennellement la mise à disposition des bourses d'étude pour la formation des huissiers de justice, des clerks et des huissiers stagiaires ;

que l'Union fasse adopter dans un délai raisonnable le projet de statut international des huissiers de justice par les pays membres de l'OHADA afin d'harmoniser non seulement les actes mais aussi les conditions de travail des huissiers.

La chambre s'honore de cette collaboration et souhaite la tenue de tels séminaires dans d'autres pays. Elle mettra tout en œuvre en ce qui concerne sa participation au sein de l'Union.

## 1st INTERNATIONAL SEMINAR OF BAILIFFS OF TOGO

*For the 1st time on November 8 and 9, 2002, TOGO organised an international seminar of Bailiffs in LOME in the framework of the Unité de Formation des Huissiers de Justice Africains (UFOHJA), under the aegis of the U.I.H.J. and in collaboration with the French Ecole Nationale de Procédure (ENP)*

**W**armly received by the National Chamber of Bailiffs of TOGO and the Bailiffs of TOGO, the delegation from the UIHJ was led by Maître Jacques ISNARD, Chairman of the U.I.H.J., assisted by Maître Mathieu CHARDON and Maître Anne KERISIT, members of the U.I.H.J. and employees of the ENP.

Before a large audience of colleagues and guests, this seminar, held at the Corinthia Hotel in Lomé was opened jointly by Mr Seyi MEMENE, Minister of Justice and Keeper of the Seals, Maître Duafin AHOOMEY-ZUNU, chairman of the C.N.H.J. of TOGO and Maître Jacques ISNARD, chairman of the U.I.H.J.

Thus were covered during the six workshops: "the ethics of the bailiff's profession" by Maître ISNARD and Mr GBANDJABA, Public Prosecutor of Lomé, "assistance of the law

enforcement authorities to the bailiff in the enforcement of court decisions" by Maître ISNARD and Maître Claudine MOUGNY, member of the management council of the UFOHJA (Bénin) in the presence of the State prosecutor and representatives of the Gendarmerie and National Police, "preventive attachment and attachment of items held by third parties" by Maître Mathieu CHARDON et Maître Anne KERISIT, "execution against real property" by Maître KLOUVI, Togo bailiff and law expert-teacher OHADA and Maître AGBEKPONOU, lawyer in Lomé and teacher at ENA-TOGO, "process serving" by Maître Alphonse KIBAKALA, member of the management council of the UFOHJA (Congo) and Maître Anne KERISIT and finally "the bailiff's responsibility" by Maître Honoré AGGREY, permanent secretary



of the U.I.H.J. for Central and West Africa (Ivory Coast) and Maître Mathieu CHARDON.

Throughout this seminar, numerous questions and intense discussions enabled the listeners to clarify their knowledge of enforcement law.

Finally, all participants received a participation diploma from the hands of Maître ISNARD and Maître AHOOMEY.

The International Union found in the warmth of the welcome in Togo the soul of the confraternity which irrigates the channels of thought of our organisation.

The perfect quality of the organisation and the efforts made by the Togo national chamber, its chairman Me AHOOMEY-ZUNU, his secretary Me Innocent MATHEY and his colleague to give this event the sparkle it deserved are testimony to the spirit of progress of the bailiffs in that country and their desire to promote their image.

*Declaration voted by the National Chamber of bailiffs of Togo after the seminar in Lome.*

In the year two thousand and two On the 8 and 9 of November Was held at Lomé the first international seminar of bailiffs, in collaboration with the International Union of Judicial Officers and the Ecole Nationale de Procédure in Paris; with as its main theme: "the awakening of the bailiffs of Togo".

On this occasion, the national chamber of bailiffs of Togo, the participants, the bailiffs of Togo renew their commitment and their gratitude to the UIHJ.

They appreciate the value of the subjects covered

and congratulate the UIHJ and the Ecole Nationale de Procédure in Paris for their active and salutary contributions;

The national chamber of bailiffs of Togo takes this opportunity to insist on the training which has beneficial effects of the services of all the bailiffs of the world in general and in particular the bailiffs in Togo.

In this regard, the national chamber of bailiffs intends to be increasingly involved in the UFOHJA and asks that the Union do everything so that bailiffs from Togo can join this institution as teachers or members.

It consequently asks, to increase the quality of its services, that the Union should do everything as soon as possible to make available to bailiffs a suitable training tool to raise the level and quality of the work;

That the Ecole Nationale de Procédure in Paris should be even further opened to bailiffs from Togo for long-duration training.

We solemnly salute the provision of student grants for the training of bailiffs, clerks and trainee bailiffs;

That the Union should, within a reasonable time have adopted the planned international status of bailiffs by the member countries of the OHADA in order to harmonise not only the instruments but also the working conditions of bailiffs; The chamber is honoured by this collaboration and hopes such seminars will be held in other countries. It will do all it can as regards its participation within the Union.

*President Isnard and the members of the national procedures school*

*Le Président ISNARD et les membres de l'Ecole Nationale de Procédure*



# Le vent souffle en rafales à Tunis...

***C'est un véritable festival que nous a offert l'Ordre national tunisien ces derniers mois sous l'effet d'une rafale de séminaire, journée d'étude, conférence... Touts du plus haut niveau et de grande qualité, et cela en moins d'une année ! On peut dire que le président SKANDER et son team ont le vent en poupe !***

**Journée d'études du 29 mars 2002 à Tunis :**

**« La profession d'huissier de justice, réalité et perspectives »**

Cette journée d'études était programmée dans le cadre du 7ème anniversaire de la loi du 13 mars 1995 organisant la profession d'huissier de justice en même temps qu'elle consacrait la 4ème promotion d'huissiers de justice issue de l'Institut Supérieur de la Magistrature.

Elle était placée sous le patronage de M. Bechir TEKKARI ministre de la justice avec la participation du président de l'Union Internationale Me Jacques ISNARD.

Les séances étaient présidées par M. Mohamed LAJMI procureur général lequel, au nom du ministre de la justice rappelait l'importance qu'accordait le gouvernement à une exécution de qualité, pour laquelle d'ailleurs, l'Etat avait favorisé la promotion d'une profession d'huissier de justice à compétence élevée en organisant une formation de haut niveau à l'Institut Supérieur de la Magistrature.

Démontrant une grande connaissance de la profession M. Mohamed LAJMI abordait successivement les questions relatives aux statuts, au tarif, à la déontologie, au renforcement des mesures d'exécution, aux conditions d'accès et aux fonctions d'huissier de justice...

Le président ISNARD insistait dans son discours, sur la nécessité pour tout ordre national judiciaire de disposer d'un professionnel de l'exécution de haute compétence, rappelant au passage toutes les tentatives faites en France et dans différents pays d'expression française pour remplacer, voire supprimer l'huissier de justice à une époque où il

ne jouissait pas du même crédit scientifique et intellectuel qu'aujourd'hui.

Il rappelait les différents attributs attachés à la fonction d'huissier de justice (officier ministériel, auxiliaire de justice) et exhortait les huissiers de justice à s'attacher aux valeurs qui les caractérisaient (solidarité, discipline).

Il achevait ses propos par un clin d'œil vers l'horizon international, parlant de la mondialisation du droit et naturellement du congrès de Tunis en mai 2003.

Tunis 2003... voilà une perspective qui ne pouvait laisser indifférent le président Mourad SKANDER qui insistait sur l'ampleur de la charge qui attendait les huissiers de justice tunisiens organisateurs d'un événement considérable.

Tout cela ne sembla pas affecter, outre mesure, les nouveaux impétrants à la profession fraîchement issus des bancs de l'I.S.M., tout heureux d'être introduits dans la profession devant pareil cénacle. Ils auront sans doute apprécié les interventions des orateurs de grand talent qui se succédèrent à la tribune : Me Hassen Ben FELAH , directeur général de l'Institut Supérieur de la Magistrature sur « la formation des huissiers de justice », le professeur Nadhir Ben AMMOU sur « les sociétés professionnelles d'huissier de justice » M. Riadh MOUHLI magistrat sur « l'huissier de justice auxiliaire de justice » et enfin le professeur Montassar EL OUARDI, sur « l'exécution en Tunisie ».

Avant la clôture des travaux le pivot de la formation des huissiers de justice en Tunisie, éminent juriste, notre ami Khaled KHELIFI, directeur de la cellule scientifique de l'Ordre national des huissiers de justice devait présenter son « guide de procédure de l'huissier de justice ». Une journée bien remplie, clôturée par quelques propos de circonstances de Me Amor CHETOUI, délégué permanent de l'UIHJ.

Nous ne saurions trop insister sur la qualité de cette journée d'études mise sur pied par le président SKANDER et l'Ordre national qui démontrent à l'évidence la particulière réceptivité, pour la

Au centre Monsieur  
Béchar TEKKARI  
Ministre de la Justice  
et des Droits de l'Homme  
Tunisien

In The middle  
Mr Bechar Tekkari  
minister of justice  
and human rights



formation, des huissiers de justice tunisiens très nombreux à assister aux débats.

### Conférence du 22 juin 2002 à Hammamet

Organisée dans une perspective historique, celle de commémorer le 45<sup>e</sup> anniversaire de la création de la profession d'huissier de justice en Tunisie, cette conférence revêtait un intérêt particulier pour les huissiers de justice tunisiens s'agissant de traiter d'un thème d'une grande portée pour notre profession : celui de « l'huissier de justice de demain, auxiliaire au service de la justice et acteur du développement économique du pays ».

Dans son allocution, le ministre de la justice M. Bechar TEKKARI devait faire un rappel sur l'évolution de la profession d'huissier de justice et sur le statut qui avait été définitivement établi en 1995, après une longue consanguinité avec les notaires (jusqu'en 1995 les huissiers de justice étaient « huissiers-notaires »). Selon le ministre, l'Etat chercherait à donner de nouvelles formes à l'activité des l'huissiers de justice en renforçant l'exécution, et en donnant une meilleure lisibilité au tarif. M. TEKKARI indiquait encore que le président de la République envisageait de proposer une réforme constitutionnelle destinée à développer l'activité de l'huissier de justice pour conforter sa position sur le plan international. Enfin, le ministre devait rappeler aux huissiers de

justice tout son attachement aux valeurs fondamentales et mettre ainsi en exergue le rôle de l'huissier de justice dans le respect de ces valeurs.

Le président SKANDER rendait hommage au ministre pour l'intérêt qu'il manifestait à l'égard des huissiers de justice et précisait combien il se réjouissait de la bonne qualité des relations entretenues avec les services du ministère. Il se disait tout heureux d'accueillir toutes les personnalités qui entouraient le ministre et saluait la présence du président de l'UIHJ, Me Jacques ISNARD et du représentant de la chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie Me BOUCHACHI.

Le président ISNARD intervenait ensuite pour développer le thème de sa conférence articulé autour des vertus de la profession d'huissier de justice (formation, discipline, responsabilité), vertus qui permettent aux huissiers de justice d'assurer une crédibilité accrue, vecteur d'un développement croissant de ses activités. Mettant en avant la nécessité, pour les Etats, d'assurer une sécurité juridique toujours plus renforcée pour permettre aux entreprises d'investir, Me ISNARD invitait ses confrères tunisiens à poursuivre leurs efforts pour améliorer encore leur image en s'immisçant dans la vie économique, tout en mesurant la nécessité de s'immerger dans le domaine international « source de notre avenir ».

## Conférence du 27 février 2003 à Tunis

### et séminaire du 28 février à Hammamet

#### Création d'une école de procédure

Dans le droit fil des objectifs que s'est tracé l'Ordre des huissiers de justice tunisiens, le président SKANDER, désireux de concrétiser son action en faveur de la formation, a organisé une conférence internationale destinée à mettre en œuvre un organe de formation des huissiers de justice en Tunisie. Le but étant de créer, à l'instar de l'Ecole Nationale de Procédure et de l'Institut de formation continue en France, une structure au service des huissiers de justice et de leurs principaux collaborateurs et stagiaires.

La conférence de Tunis réunissait donc autour des membres de l'Ordre tunisien une délégation de l'ENP ayant à sa tête le président Abel PANSARD accompagné de Me Jean-Paul SPINELLI et Me Stéphane GENSOLLEN. Cette conférence était présidée par Me Jacques ISNARD, dont le rôle fut d'expliquer aux membres de l'ENP ce que la Tunisie pouvait attendre d'une coopération avec la France et d'indiquer aussi à la partie tunisienne ce que l'école française pouvait apporter aux confrères tunisiens.

Très vite, et grâce aussi, il faut bien le dire, à un excellent travail préparatoire qui avait permis de dégager les axes de réflexions les deux interlocuteurs devaient définir les contours de ce futur organisme.

Sans vouloir anticiper les conclusions que sera chargé de présenter un groupe mixte de six membres, on peut affirmer que l'école de procédure tunisienne adoptera un profil identique à son aînée française.

Elle pourrait se doter d'un conseil scientifique et d'un conseil de direction (l'ENP de France occuperait un siège). Elle prodiguerait des conférences et séminaires sur tout le territoire tunisien suivant un programme pré-établi et tournant, avec des thèmes au choix. Les formateurs après un stage en France, avec les conférenciers français, pourraient en coopération avec les spécialistes français être rapidement opérationnels.

Eu égard aux qualités des huissiers de justice tunisiens, certains déjà enseignant à l'Institut de la

Magistrature, il serait aisé de développer un tel réseau dans lequel pourraient s'intégrer d'autres professionnels tels que universitaires ou magistrats.

Le projet, eu égard à la volonté manifestée par le président SKANDER, ne devrait pas tarder à éclore.

On peut, pour cela, faire confiance au président SKANDER, qui par habitude, ne laisse pas trop traîner les choses !

Il ne fait quant à nous aucun doute, connaissant la détermination des uns et des autres, que ce projet n'est pas une chimère. Il démontre en tous cas combien l'orientation de l'Union en direction de la formation vise un objectif réaliste. Après l'exemplaire UFOHJA voici que se profile l'école de procédure tunisienne. Nous n'oublierons pas que dans les deux cas rien, sans doute, n'aurait pu être réalisé sans le concours de la chambre française mais aussi sans celui de l'ENP et de son inépuisable président Abel PANSARD.

Le séminaire du lendemain à HAMMAMET sur le thème « des trois dimensions de l'image moderne de l'huissier de justice : formation, haute compétence et responsabilité » avec la participation des membres de l'ENP : Abel PANSARD, Jean-Paul SPINELLI et Stéphane GENSOLLEN devait connaître un beau succès.

Les trois intervenants dont le talent est bien connu ne pouvaient être meilleurs garant du succès d'une journée marquée par la présence de nombreux confrères et de hautes personnalités du monde judiciaire.



*A gauche Mr Mohamed LAJMI Avocat Général de l'Etat, directeur des services judiciaires et le Pdt ISNARD  
On the left Mr Mohamed Lajmi General state Attorney, Director of judicial services and president Isnard*

# Gusts of wind in Tunis...

It was a true festival the Tunisian National Order gave us in the past few months, with a burst of seminars, study days, conferences... all of top level and quality, and in less than a year! Chairman SKANDER and his team certainly have the wind in their sails!



Study day, March 29, 2002, Tunis:  
"The profession of bailiff,  
reality and prospects"

*In the center president Skander and Mr Isnard  
surrounded by interveners*  
*Au centre les Présidents SKANDAR et ISNARD  
entourés des intervenants*

This study day was programmed in the context of the 7th anniversary of the law of March 13, 1995 organising the profession of bailiff at the same time as it passed out the 4th year of bailiffs from the Institut Supérieur de la Magistrature. It was under the patronage of Mr Bechir TEKKARI, justice minister with the participation of the chairman of the Union Internationale Me Jacques ISNARD.

The sessions were chaired by Mr Mohamed LAJMI, general prosecutor, who, in the name of the minister of justice noted the importance the government attached to quality enforcement, for which the State had encouraged the creation of a highly-skilled bailiff profession by organising high-level training at the Institut Supérieur de la Magistrature.

Showing great knowledge of the profession Mr Mohamed LAJMI successively covered questions relating to status, pricing, ethics, the reinforcement of enforcement measures and the conditions of access to the position of bailiff...

Chairman ISNARD in his speech insisted on the need for every national judicial order to have a

highly-skilled enforcement professional, recalling along the way all the attempts made in France and various French-speaking countries to replace or even eliminate bailiffs at a time when they did not enjoy the same intellectual scientific credit as today.

He recalled the various attributes attached to the position of bailiff (ministerial officer, justice auxiliary) and exhorted bailiffs to commit to their natural values (solidarity, discipline). He ended his speech with a reference to the international context, speaking of globalisation of law and of course the Tunis congress in May 2003. Tunis 2003... there is a prospect which could not leave chairman Mourad SKANDER indifferent. He emphasised the heavy workload on the Tunisian bailiffs who were to organise this considerable event.

All this did not seem to excessively affect the newcomers to the profession, fresh from the classrooms of the I.S.M., happy to be entering the profession in such elevated company. They will doubtless have appreciated the talented speakers who followed: Me Hassen Ben FELAH,



Director general of the Institut Supérieur de la Magistrature on "the training of bailiffs", professor Nadhir Ben AMMOU on "bailiff partnerships", Mr Riadh MOUHLI, magistrate, on "the bailiff as justice auxiliary" and finally professor Moutassar EL OUARDI on "enforcement in Tunisia".

Before the end of the work, the keystone of the training of bailiffs in Tunisia, the eminent jurist, our friend Khaled KHELIFI, director of the scientific cell of the National Order of bailiffs was to present his "bailiff's procedure guide". A busy day, ending with some comments from Me Amor CHETOUI, permanent delegate of the UIHJ.

We cannot over-emphasise the quality of this work, initiated by chairman SKANDER and the National Order, which clearly demonstrated the particular receptiveness to training of the very many Tunisian bailiffs who attended the discussions.

Organised in the historic context of Commemorating the 45th anniversary of the creation of the profession of bailiff in Tunisia, this conference was of particular interest to Tunisian bailiffs, dealing with a theme of great significance

### Conference of June 27, 2002 in Hammamet

for our profession, that of "the bailiff of tomorrow, auxiliary in the service of justice and player in the country's economic development".

In his speech, the justice minister Mr Bechir TEKKARI was to summarise the evolution of the profession of bailiff, and the status which had been definitively established in 1995, after a long combination with notaries (until 1995 bailiffs were "bailiff-notaries"). According to the minister, the State would seek to give new forms to the activity of bailiffs by strengthening enforcement, and making the pricing more comprehensible. Mr TEKKARI also indicated that the President of the Republic envisaged proposing a constitutional reform intended to develop the activity of bailiff to reinforce its position on the international level. Finally, the minister was to remind the bailiffs of his commitment to basic values and thus emphasise the bailiff's role in respecting these values.

Chairman SKANDER paid tribute to the minister for the interest he showed in bailiffs and stated how delighted he was at the good relations with ministerial departments.

He said he was very happy to welcome all the personages who surround the minister, and saluted the presence of the chairman of the UIHJ, Me Jacques ISNARD, and the representative of the



*The president of the association of barristers with the new promotion of bailiffs  
Le Pdt SKANDAR avec la nouvelle promotion des huissiers de justice*



National chamber of bailiffs of Algeria Me BOUCHACHI.

Chairman ISNARD then spoke, developing the theme of the conference based around the virtues of the profession of bailiff (training, discipline, responsibility), virtues which enable bailiffs to provide increased credibility, vector of increasing development of their activities. Emphasising the need for States to ensure ever greater legal security to enable companies to invest, Me ISNARD invited his Tunisian colleagues to pursue their efforts to further improve their image by becoming involved in economic life, while measuring the need to delve into the international field, "the source of our future".

**Conference on February 22, 2003 in Tunis and seminar on February 28 in Hammamet  
Creation of a procedural school**

In line with the objectives of the order of Tunisian bailiffs, chairman SKANDER, wanting to firm up his action in favour of training, organised an international conference intended to create a training body for bailiffs in Tunisia. The aim was to create, in imitation of the Ecole Nationale de Procédure and the Institut de Formation Continue in France, a structure to benefit bailiffs and their main colleagues and interns.

The Tunis conference therefore brought together with the members of the Tunisian Order a delegation from the ENP headed by chairman Abel PANSARD accompanied by Me Jean-Paul SPINELLI and Me Stéphane GENSOLLEN. This conference was chaired by Me Jacques ISNARD whose role was to explain to the members of the ENP what Tunisia could expect from a cooperation with France and also indicate to the Tunisian party what the French school could give Tunisian colleagues.

Very quickly, and thanks also, it must be said, to excellent preparatory work giving a direction for thought, the two speakers were to define the contours of this future organism.

Without wishing to anticipate the conclusions to be presented by a mixed group of six members, we can say that the Tunisian procedural school will have an identical profile to its French counterpart. It could have a scientific council and a Management council (the French ENP would occupy one seat). It would promote conferences



and seminars throughout Tunisia according to a pre-set rotating programme, with selected themes. The teachers, after a course in France, with French lecturers, could be rapidly operational in cooperation with French specialists.

Given the qualities of Tunisian bailiffs, some already teachers at the Institut de la Magistrature, it would be easy to develop such a network into which other professionals could be incorporated such as university lecturers or magistrates.

The project, given the will shown by chairman SKANDER, should not take long to be revealed. One can have confidence in chairman SKANDER for this; he is not in the habit of letting things hang around!

For our part, we have no doubt, knowing the determination of those involved, that this project is not a chimera. In any case it shows how the Union's orientation in favour of training is a realistic objective. After the example of UFOHJA, now the Tunisian procedural school. We will not forget that in both cases nothing, without a doubt, could have been achieved without the assistance of the French chamber, but also that of the ENP and its inexhaustible chairman Abel PANSARD.

The next day's seminar in HAMMAMET on the theme "the three dimensions of the modern image of the bailiff: training, high skills and responsibility" with the participation of members of the ENP, Abel PANSARD, Jean-Paul SPINELLI and Stéphane GENSOLLEN, was to meet with great success.

The three speakers whose talent is well known could not have been a better guarantee of a day marked by the presence of numerous colleagues and personalities from the legal world.

